

bestiaux, de moutons et de porcs, mais ces animaux étaient parfaitement acclimatés, admirablement adaptés à nos besoins et à notre pays et ils étaient de sang aussi pur que le sont aujourd'hui le cheval anglais (Thorough bred) et la vache Jersey. Et j'ai beau chercher parmi toutes les races du jour, je n'en vois aucune qui soit supérieure à nos races chevaline, bovine, ovine et porcine de ce temps-là.»

S'appuyant sur une jolie étude historique publiée naguère par M. Ernest Gagnon dans *Le Journal de l'Agriculture*, le Dr Couture rappelle que « le 16 juillet 1665 nous arrivaient dix juments et deux étalons tirés des écuries royales. »

M. Couture se plaît aussi à citer ce fier éloge du cheval canadien, par M. Ernest Gagnon :

« Le cheval canadien d'il y a 50 ans était vif, alerte, bien fait, fort mais pas trop lourd, pouvant passer de la charrue à la voiture légère, parcourant gaiement ses vingt lieues par jour par des chemins impossibles, à travers les bancs de neige où il s'enfonçait jusqu'aux oreilles. Oh! la noble bête qui savait toujours conserver sa route en dépit des tempêtes, dont le pied était sûr et dont le flair n'était jamais trompé. »

En apprenant aux cultivateurs canadiens à mieux apprécier les animaux de ferme, qui furent autrefois pour nos pères de précieux auxiliaires, le Dr Couture inspire en même temps le respect des traditions, l'amour du passé.

Et au véritable point de vue des intérêts agricoles, M. Couture réapprend aux Canadiens français que les animaux canadiens sont les meilleurs producteurs de la richesse nationale.

C.-J. M.

Vient de paraître

INSTRUCTION CIVIQUE: *Organisation politique, administrative et ecclésiastique du Canada.* A l'usage des élèves des écoles normales, des aspirants aux brevets de capacité et du personnel enseignant. *Nouvelle édition revue et corrigée.*

Afin de rendre ce manuel aussi parfait que possible, l'auteur l'a soumis à S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, à M. L.-P. Sirois, professeur à l'Université Laval. Cette nouvelle édition a aussi mérité l'approbation d'un juge de la cour d'Appel.

Voici deux lettres qui font connaître le caractère du manuel :

Approbation de S. G. Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Québec

Québec, 5 décembre 1908.

Monsieur C.-J. Magnan,

Professeur à l'École normale Laval.

Bien cher Monsieur,

Votre *Manuel d'Instruction civique* a été soigneusement examiné—pour la partie qui concerne l'Église—par Monsieur l'abbé J. Gignac, professeur de Droit canonique. Sur le rapport favorable qu'il m'a fait de cet ouvrage, je me fais un plaisir d'en recommander l'étude à toutes les personnes qui, n'ayant pas le temps de lire de gros volumes, désirent cependant acquérir des notions aussi exactes que possible sur les graves sujets que vous y traitez.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mon entier dévouement.

+ L.-N. Arch. de Québec.

Approbation de M. L.-P. Sirois, N. P., professeur de droit administratif à l'Université Laval

Québec, 3 décembre 1908.

M. C.-J. Magnan,

Professeur.

Monsieur,

J'ai examiné attentivement l'édition *revue et corrigée* de votre manuel d'*Instruc-*